



Procès-verbal n°3

Séance du Conseil Municipal

Mardi 4 avril 2017 à 19 H 00

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal transmise par voie postale le 29 mars 2017 :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle ordinaire de ses séances le 4 avril 2017 à 19H00.

Ordre du jour

Vouziers, le 29/03/2017

Le Maire,
Yann DUGARD

Affaires financières

- Taux d'imposition 2017 : vote des taux moyens pondérés :
 - Suite à la communication des éléments fiscaux par la DGFIP
- Adoption de l'intégration fiscale progressive.
- Subventions.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances le **4 avril 2017 à 19H00**, sous la Présidence de Monsieur DUGARD Yann, Maire de la Commune Nouvelle de Vouziers.

Présents : Yann Dugard, **Maire** ; Patricia Lesueur, Claude Adam, Dominique Carpentier, Magali Roger, Olivier Godart, Martine Baudart, Adjointes ; Bernard Bestel, **Maire délégué de Vrizey** ; Thierry Chartier, **Maire délégué de Terron sur Aisne** ; Andrée Thomas, Gisèle Laroche, Jean Broyer, Jean-Philippe Masson, Francis Boly, Louisette Noirant, Dominique Lamy, Pauline Cosson, Ghislaine Jacquet, Hubert Renollet, Michel Bridoux, Annie Festuot, Christian Duhal, Pascal Colson.

Absents avec pouvoirs : Françoise Payen à **Patricia Lesueur**, Guy Porchet à **Yann Dugard**, Camel Armi à **Francis Boly**, Christine Dappe à **Louisette Noirant**, Patrice Feron à **Claude Adam**, Mickaël Schwemmer à **Dominique Carpentier**, Frédéric Courvoisier-Clément à **Ghislaine Jacquet**, Marie-Hélène Moreau à **Dominique Lamy**, Didier Journet à **Hubert Renollet**.

Absents : Véronique Paillard, Nadine Nivoy, François Bardiaux, Karine Passera, Gabrielle Lebrun, Eric Huet, Raphaël Foret, Marie-Claude Bergery, François Fourcart, Benoît Laies, Jean-Yves Raulin.

Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose la désignation de Madame **Andrée Thomas**
: Accord unanime de l'assemblée.

Assistaient également : M. Fabien Guichard, Directeur Général des Services,
M. Didier Hanard secrétaire ;

Paraphe

Informations du Maire.

Marchés publics

- L'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le marché **AO 2017-01 relatif à la construction du pôle scolaire et accueil périscolaire Dora Lévi** est lancé depuis le 31 mars 2017, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de L'Union Européennes (JOUE), sur la plateforme de dématérialisation proxilegal.fr, publimarchés.fr et sur le site de la ville.

Les prestations concernent 15 lots :

- o Lot 1 : Gros-œuvre
- o Lot 2 : Charpente bois
- o Lot 3 : Couverture – Etanchéité
- o Lot 4 : Façades « Brique » - ITE
- o Lot 5 : Menuiserie extérieure aluminium – occultation
- o Lot 6 : Métallerie – Serrurerie
- o Lot 7 : Menuiseries intérieures – Agencement
- o Lot 8 : Plâtrerie – Faux-plafond
- o Lot 9 : Revêtements durs - Faïence
- o Lot 10a : Peinture
- o Lot 10b : Revêtements souples
- o Lot 11 : Chauffage – Ventilation
- o Lot 12 : Electricité – Courants faibles
- o Lot 13 : Plomberie – Sanitaire
- o Lot 14 : Equipements de cuisine

Le lot 15 – VRD & Espaces verts est en cours d'attribution

La date limite de réception des offres est fixée au **04 mai 2017 à 12h00**. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 18h00 en commission d'appel d'offres.

Urbanisme

Le service urbanisme de la ville de Vouziers, a déjà instruit **une trentaine** d'actes d'urbanisme, depuis la mise en place, en décembre 2016, des conventions pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes de la 2C2A dotées d'une carte communale.

Les communes ayant signé cette convention à ce jour sont : Ballay, Brioules/Bar, Monthois, Tannay, Vandy. La commune de Vouziers assure également l'instruction des documents d'urbanisme de la commune de Buzancy.

Détail des actes instruits :

- 07 Déclarations Préalables,
- 12 Permis de Construire,
- 10 Certificats d'Urbanisme,
- 01 Permis de démolir.

Autres informations

- Nous n'avons toujours pas reçu la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui était prévue fin mars.
- Par courrier du 28 mars 2017, la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'attribuer le nom de « Paul Drouot » au collège de Vouziers.
- Le 16 mars dernier a eu lieu l'inauguration de l'aire de camping-cars (parking du champ de foire) en présence de Monsieur le Sous-Préfet, des représentants du Conseil du Département et de certains élus.

Prochain RDV :

La prochaine réunion de Conseil est prévue le 23 mai 2017.

Paraphe

Aprobation de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour : Adoption unanime par l'assemblée.

Ordre du Jour

Affaires financières

I – Taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal s'est prononcé, lors du vote du budget communal au conseil du 21 mars 2017 sur une augmentation de 1% des trois taux moyens pondérés. Des taux prévisionnels ont été adoptés dans l'attente du calcul des taux définitifs fiscaux par la DGFIP. Ils nous ont été communiqués, ce qui va permettre de passer au vote après délibération, des trois taux d'imposition communaux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

Monsieur le Maire précise ainsi que le taux adopté en séance du 21 mars dernier était de 19,71% pour la taxe d'habitation, et que le taux calculé par la DGFIP est de 19,54 % soit avec une petite baisse. Pour les deux autres taux rien de modifié. Le foncier bâti reste à 14,96 % et le foncier non bâti à 25,62 % comme annoncé.

Monsieur le Maire précise également qu'il a souhaité qu'un complément d'informations soit remis sur table, afin d'essayer de comprendre la logique des services fiscaux, pour établir ces taux. Il en donne lecture aux conseillers municipaux.

Pas de question particulière. Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2016/20 fixant les taux d'imposition communaux 2016,
Considérant la nécessité de délibérer avant le 15 avril 2017 pour fixer les taux d'imposition 2017,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 7 mars 2017 avec 1 opposition et 1 abstention,
Vu les éléments fiscaux transmis par la Direction Générale des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré, décide à 27 voix pour et 5 contre (Dominique Lamy, Frédéric Courvoisier-Clément, Marie-Hélène Moreau, Pauline Cosson et Ghislaine Jacquet).

1) d'adopter les taux d'imposition communaux 2017 des taxes comme suit :

	Taux 2017
Taxe d'habitation	19,54 %
Foncier bâti	14,96 %
Foncier non bâti	25,62 %

2) de charger le Maire ou son Adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision.

II - Adoption de l'intégration fiscale progressive

Monsieur le Maire donne lecture de la fiche de travail.

Monsieur Lamy demande si en juin 2016, à propos de l'intégration des communes de Vrizy et Terron/Aisne, ce sujet n'aurait pas déjà été voté.

Monsieur le Maire répond que dans la mesure où il y a lissage des taux à compter de 2017, il faut une délibération bien spécifique.

Plus de question. Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Paraphe

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article 75 de la loi de finance rectificative 2016,
Vu le code général des impôts et en particulier les articles 1609 quinquies C, 1638, 1638-0 bis et 1638 quater permettant l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de fiscalité locale,
Vu l'arrêté préfectoral 2016-236 du 9 mai 2016 portant création de la commune nouvelle de Vouziers,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter le principe de l'intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle de Vouziers, issue de la fusion des communes de Vouziers, Vrivy et Terron sur Aisne à partir de 2017 et pour une durée de 10 ans,
- 2) de préciser que ce mécanisme s'applique pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 3) de charger le Maire ou son Adjoint de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente décision.

III – Subventions aux associations diverses

Monsieur le Maire poursuit avec le dernier point à l'ordre du jour.

Monsieur Lamy fait remarquer que pour les subventions de fonctionnement des 4 premières associations il est écrit « attribuer les avances ».

Le mot « avances » est une erreur matérielle qui sera retirée pour établir la délibération. Il s'agit bien de subventions totales, confirme Monsieur le Maire.

Monsieur Lamy fait remarquer que dans la presse il a vu que l'association « Dynamic Argonne » prenait le relais pour animer la prochaine foire de l'ascension de Vouziers, mais pose la question de savoir s'il y a deux associations avec l'UCIA pour les commerçants de Vouziers.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il y a un président qui doit mettre fin à l'association UCIA. Effectivement aujourd'hui nous pouvons supposer qu'il y a deux présidents d'associations pour les commerçants, dont une où il n'y en a pas.

A propos de Dynamic Argonne, Monsieur Lamy demande si l'association est créée, car il ne l'a pas vu sur le Journal Officiel.

Monsieur le Maire explique que les statuts ont été déposés en Sous-Préfecture, l'association est en attente du retour de ces statuts.

Dans le journal du 11 mars dernier, Monsieur Lamy fait remarquer qu'il avait été mentionné que la Mairie leur mettrait un local à leur disposition et du côté UCIA, il demande si Monsieur le Maire sait quelque chose sur la validation des comptes.

Monsieur le Maire répond que Dynamic Argonne a déjà un local attribué. Pour l'UCIA, la seule information connue est le fait que Monsieur Villani (Président UCIA) ait claqué la porte de l'association. Nous pouvons penser qu'il est en train de procéder à la liquidation de l'association.

Monsieur le Maire précise que pour le moment il n'a pas de contact particulier avec Monsieur Villani.

Avant le vote, Monsieur Lamy demande s'il est possible de le séparer en deux, un pour les subventions de fonctionnement aux associations et l'autre pour la création de l'association sachant qu'il reste toujours de l'argent dans les comptes de l'UCIA.

Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient. Plus de question. Il est proposé de passer au vote :

Le Conseil Municipal,

Paraphe

Vu le budget primitif 2017, et notamment les crédits de l'article 6574,

Après en avoir délibéré, décide :

1) d'attribuer à l'unanimité les subventions de fonctionnement suivantes :

- Centre d'Etude Argonnais : 50,00 €
- Jeunes sapeurs-pompiers : 1 500,00 €
- Union Locale CFE/CGC : 200,00 €
- LISA – Ligue dans l'Intérêt de la Société et de l'Animal : 50,00 €

2) d'attribuer par 31 voix pour et une abstention (Marie-Hélène Moreau) une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour la création d'une association :

- Dynamic Argonne : 2 000,00 €

3) d'imputer la dépense à l'article 6574 du Budget.

4) d'autoriser le Maire ou son Adjoint à faire appliquer les présentes décisions et signer toutes pièces afférentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur mobilisation à ce conseil municipal pourtant rapproché de celui du 21 mars dernier, ainsi que l'ensemble de la salle.

La séance est levée à 19h25.

La Secrétaire de Séance : Andrée Thomas.

Monsieur le Maire, Yann DUGARD,

Suivent les signatures des conseillers municipaux:

Paraphe